

DECISION DU DIRECTEUR DU CENTRE DE SERUMS & VACCINS (IPM) N°SP/22/23
DU 31 Octo 2023 PORTANT APPEL A CANDIDATURE INTERNE
AU POSTE DU CHEF DE LA DIVISION MALADIES TRANSMISSIBLES

Le Directeur du Centre de Sérums & Vaccins

- Vu le Dahir n° 1-58-008 en date du 24 février 1958 portant sur le Statut Général de la fonction publique tel qu'il a été modifié ou complété ;
- Vu le Décret Royal n°176-66 du 14 Rabia I 1387 (23 juin) relatif au Centre des sérums et Vaccins tel qu'il a été complété notamment par le décret Royal n°687-67 du 26 Châabane 1387 (29 Novembre 1967) concernant l'Institut Pasteur du Maroc ;
- Vu le règlement provisoire en date du 11 septembre 1985 fixant les conditions d'emploi, de rémunération et d'avancement du personnel de l'Institut Pasteur du Maroc,
- Vu Décret n° 2.11.681 du 28 hija 1432 (25 novembre 2011) relatif aux modalités de nomination des chefs de division et de service dans les administrations publiques ;
- Vu la décision fixant l'organisation de l'Institut Pasteur du Maroc en date du 22 Octobre 2012
- Vu la Circulaire du chef du gouvernement n° 7 /2013 relative aux modalités de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu la décision relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité à l'IPM telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration du 3 mars 2015.

DECIDE

Article Premier :

Le Directeur du Centre de Sérums & Vaccins (IPM) lance un appel à candidature interne pour pourvoir le poste de : **Chef de la Division Maladies Transmissibles** du Département de Recherche et Enseignement de l'IPM.

Article 2 :

Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine;
- Personnel titulaire classé au moins dans le grade de Directeur de Recherche grade A ;
- Détenir un diplôme de Doctorat Nationale ou équivalent ;
- Avoir, au moins, deux (02) ans de service effectif en tant que Chef de Service au sein de la Division des Maladies Transmissibles ;
- Bonne Maitrise des langues : Arabe, Française et Anglais.

Article 3 :

Le titulaire de ce poste a pour missions :

- Le suivi et coordination de la mise en œuvre de la stratégie institutionnelle et du projet de performance de la Recherche et Enseignement dans le domaine des maladies infectieuses ;
- Coordonner et suivre l'avancement des projets de recherche relevant de la Division de Recherche sur les Maladies Transmissibles ;
- Collaborer avec le Chef de Service Enseignement pour le développement des activités de formation pour la prévention et le contrôle des Maladies Transmissibles ;

- Collaborer avec le Chef de Département de Recherche et Enseignement pour l'élaboration et la mise à niveau des projets de performance et des rapports de performance annuels de la Division de Recherche sur les Maladies Transmissibles;
- Veiller sur le respect des procédures institutionnelles de gestion des ressources (Humaines, financières, Logistiques, Etc) au sein de la Division des Maladies Transmissibles.
- S'acquitter de toute mission ou activité en rapport avec les missions de Division des Maladies Transmissible commanditée par le Directeur et/ou le Chef de Département de Recherche & Enseignement.

Article 4 :

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une demande de candidature adressée au Directeur de l'IPM ;
- Le curriculum vitae [CV) indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir ;
- Les documents justifiant la situation administrative de l'intéressé.

Article 5 :

Une commission de sélection sera désignée pour effectuer des entretiens avec les candidats remplissant les conditions sus mentionnées. L'épreuve de l'entretien consiste en un exposé de 20mn fait par le candidat sur le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste de Chef de la Division Maladies Transmissibles du Département de Recherche et Enseignement de l'IPM.

Cet exposé donne lieu à un entretien avec les membres de la commission de sélection. La commission évalue les capacités du candidat à assurer les missions dévolues au poste.

Article 6 :

Les dossiers de candidature dûment constitués sous pli fermé doivent être déposés, contre récépissé, en cinq (05) exemplaires, plus une copie sous format électronique au bureau d'ordre de l'Institut Pasteur du Maroc (1, Place Louis Pasteur 20360 Casablanca), **au plus tard le.....17 Nove 2023.....à 16H30.**


Pr. MAAROUFI Abderrahmane
Directeur
CENTRE DE SERUMS
ET VACCINS